



SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Blois, le 24 janvier 2023,

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

*Vous pouvez nous contacter
du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Marie Sarréo,
Adjointe au Chef de Service
02 54 58 54 77
ppe.administratif@departement41.fr

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS

DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier ont lieu au conseil départemental de Loir-et-Cher, Hôtel du département, place de la République à Blois, les élections pour la désignation des huit représentants (quatre titulaires et quatre suppléants) des assistants familiaux et assistants maternels à la commission consultative paritaire départementale, conformément à l'arrêté départemental du 5 octobre 2022.

Le bureau de vote, chargé du dépouillement des bulletins de vote, en vertu de l'arrêté du 20 décembre 2022, composé de :

- Madame Marie SARREO, adjointe au chef de service PMI, en qualité de représentante du Président du conseil départemental, et donc Présidente du bureau de vote,
- Madame Pascale MENON, chargée de mission à la PMI, secrétaire du bureau de vote,
- Madame Stéphanie PETROV, travailleur social, secrétaire du bureau de vote,
- Monsieur Tristan LEROY, chargé de gestion, secrétaire du bureau de vote,
- Monsieur Olivier LAUNAY, en qualité de représentant de la liste CGT.

a procédé aux opérations de dépouillement du scrutin :

Électeurs admis au vote : 2112

Votants : 116

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages valablement exprimés : 112

Il est ensuite procédé au décompte des voix et à l'attribution des sièges.

1. Le décompte des voix :

- Liste de la CGT : 112

2. Attribution des sièges :

La seule liste en présence obtient la totalité des sièges.

3. Déclaration des candidats élus :

Sont déclarés élus :

Titulaires :

- Madame Anne FOUQUERAY, assistante familiale,
- Monsieur Olivier LAUNAY, assistant familial,
- Madame Stéphanie LOPES, assistante maternelle,
- Madame Anne-Laure RIPOCHE, assistante familiale,

Suppléants :

- Madame Héloïse HEMBERT-TREBERN, assistante familiale,
- Madame Béatrice CLEMENT-DEVOS, assistante familiale,
- Madame Gaëlle THOMAS-CHANCEREL, assistante familiale,
- Monsieur Nelson PEREIRA, assistant familial.

4. Remplacements en cas de vacance d'un siège :

En vertu de l'article R.421-33 du Code de l'action sociale et des familles, en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du siège d'un représentant des assistants maternels et des assistants familiaux, le suppléant de celui-ci devient titulaire et est remplacé par le premier candidat non élu de la même liste.

En cas de recours nécessaire(s) à cette disposition, les membres suivants de la liste sont :

- Monsieur Arnaud LECOMTE, assistant familial,
- Madame Jessica NAUDIN, assistante maternelle,
- Madame Emilienne PILON, assistante familiale.

La présidente du bureau de vote,



Les secrétaires du bureau de vote,

 

Le représentant de la liste CGT

 